



Autorisées durant 3 jours consécutifs

# VENTES DE DÉBARRAS

**Les ventes de débarras  
sont autorisées durant  
les fins de semaines  
suivantes :**

- Fête des patriotes
- 1<sup>ère</sup> des vacances de la construction
- Fête du travail

Pour tous les détails :

819 278-3384 poste 221

[municipalitenominique.qc.ca](http://municipalitenominique.qc.ca)

[reception@municipalitenominique.qc.ca](mailto:reception@municipalitenominique.qc.ca)



Règlement : 2012-352 art. 4.5.1

